AR Prefecture

082-218201127-20250408-CM20250408_14-DE Reçu le 15/04/2025

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE HUIT AVRIL (08/04/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: 24

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: 9

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), Adjoint

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme ORTALO Marie-Françoise (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), M. Philippe LERMINEZ (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme POUTEAU Laure (Représentée par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (Représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (Représentée par Madame Estelle HEMMAMI), M. Ignace VELA (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), **Conseillers Municipaux**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

14 - 08 avril 2025

14. Affectation des résultats l'exercice 2024 - Budget annexe Camping et Port de Moissac

Rapporteur: Monsieur Luc PORTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-et suivants, L. 2311-5 et R. 2311-11 relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe Camping et Port de Moissac,

AR Prefecture

082-218201127-20250408-CM20250408_14-DE Reçu le 15/04/2025

Vu la délibération du 8 avril 2025 portant approbation du Compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget annexe Camping et Port de Moissac,

Entendu le rapport présenté en Commission des Finances le 10 mars 2025,

Considérant que le compte administratif 2024 du budget annexe Camping et Port de Moissac fait ressortir les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

\rightarrow	Résultat de clôture à affecter :	-28 740,17 €
0	Résultat reporté N-1 :	-2 772,10 €
0	Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) :	-25 968,07 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024 :

o Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) :	-75 305,61 €
o Résultat reporté N-1 :	247 345,56 €
→ Solde d'exécution d'investissement cumulé :	172 039.95 €

Restes à réaliser d'investissement (RAR) au 31 décembre 2024 :

0	Recettes	0,00 €
0	Dépenses :	0,00 €
\rightarrow	Balance des RAR (recettes – dépenses):	0,00€

Excédent de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024 :

_	→ Excédent de financement d'investissement :	172 039.95 €
0	Rappel : Balance des restes à réaliser :	0,00 €
0	Rappel : solde d'exécution d'invest. cumulé :	172 039,95 €

Au vu des éléments ci-dessus, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET, VELA,
LORENZO, DUPARC),

CONSTATE que la clôture du résultat 2024 fait apparaître

•	Un deficit de fonctionnement de	-28 /40,1/€
•	Un excédent de financement en investissement de	172 039,95 €

AR Prefecture

DECIDE de reprendre et d'affecter le résultat de clôture 2024 du budget annexe Camping et Port de Moissac au BP 2025 comme suit :

- Report du résultat de fonctionnement (DF, compte D 002) : 28 740,17 €

- Report du solde d'exécution d'investissement (RI, compte R 001) : 172 039,95 €

Pour copie conforme Moissac, le 09 avril 2025

Romain COPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le : De sa publication et/ou notification le :